RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères et du développement international

Arrêté du 10 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale

NOR: MAEA1521400A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 portant création du comité technique d'administration centrale du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu le courrier électronique de la CFDT-MAE en date du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu le courrier électronique de l'ASAM-UNSA en date du 3 septembre 2015 ;

Vu les courriers électroniques de la CFTC-FAE-MAE en date du 9 septembre 2015 ;

Arrête

Article 1

L'article 1 de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé est ainsi modifié en ce qui concerne les représentants du personnel élus au titre du syndicat CFDT-MAE, du syndicat ASAM-UNSA; du syndicat CFTC-FAE-MAE :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique d'administration centrale du ministère des affaires étrangères et du développement international pour un mandat de quatre ans :

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Titulaires:

- M. Michaël DESLAIMES

- Mme Emmanuelle MERLET

- Mme Denise DARIOSECQ

- Mme Carole NIQUET

Suppléants:

- Mme Gervaise DELAUNAY

- Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV

- M. Claude DELARBOULAS

- M. Thierry DUBOC

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Titulaires:

- Mme Valérie ROUBY

- M. Ludovic BORG-OLIVIER

- M. Erwan de GOUVELLO

Suppléants:

- M. Pierre-Emmanuel BEHIER

- Mme Sylvie GAY

- M. Olivier CHATELAIS

Au titre du syndicat CFTC-FAE-MAE

Titulaires:

- M. Christophe MORIN

- M. Bernard KLEIN

Suppléants:

- Mme Anne LISKENNE- M. Olivier TULLIEZ

Au titre du syndicat CGT-MAE

Titulaire:

Suppléant :

- M. Christophe JEAN

- M. Yannick GUIDOUX »

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le

Pour le ministre des affaires étrangères et du développement international et par délégation

Le sous-directeur de la politique des ressources humaines Cédric MANUEL